

SNUipp-FSU 66
18, rue Antoine Condorcet
66000 PERPIGNAN
04 68 50 78 44
snu66@snuipp.fr

Perpignan, le dimanche 2 mai 2021

à l'attention de M. le Directeur Académique
des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale des Pyrénées-Orientales

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignant.es du 1er degré, les accompagnant.es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés, à compter du lundi 17 mai 2021 jusqu'au mardi 6 juillet 2021 inclus. Voici les motifs de cette alerte :

Gestion des personnels

Pour la première fois dans notre département, alors que les DASEN successifs ont toujours assuré que le nombre de personnels était « excédentaire », vous refusez à nos collègues :

- Les premières demandes de temps partiel sur autorisation
- Les demandes de mise en disponibilité ou leur renouvellement
- Les demandes de participation aux stages syndicaux
- Des demandes de départ par rupture conventionnelle

L'autoritarisme du ministère Blanquer conjugué à la faiblesse des moyens humains alloués produisent donc leurs effets sur le terrain. Les personnels de l'Éducation Nationale, comme les autres salariés du public et du privé, doivent pouvoir choisir librement leur quotité de travail, les périodes de mise en disponibilité durant leur carrière, d'utiliser leurs droits syndicaux comme ils le souhaitent, de changer de profession si tel est leur projet. Le SNUipp-FSU 66 défendra les droits de chacun.e sur ces sujets, que ce soit par l'action syndicale ainsi que par toutes les voies légales.

La situation sanitaire actuelle, qui va évoluer, ne doit pas vous servir d'alibi pour invoquer des « raisons de services » qui ne sont que trop vagues.

Dialogue social

Nous dénonçons les relations dégradées que vous entretenez avec les représentants du SNUipp-FSU 66. Notre courrier du vendredi 23 avril sur les conditions de reprise est resté sans réponse, malgré l'urgence du sujet. Nous avons eu des éléments de réponse dans la presse écrite départementale, à laquelle vous avez préféré accorder une interview.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



La réponse que vous avez formulée à la CADA est erronée, puisque vous affirmez que la liste des personnels en situation de détachement, de disponibilité et des stagiaires nous a été fournie. Comme vous le savez, seule une liste globale des personnels a été transmise.

Nous vous demandons de nous fournir un décompte des classes fermées pour cas de covid et des classes dont l'accueil des élèves est suspendu.

Protéger les enseignants et AESH face aux difficultés du métier

Le CHSCT devrait être un lieu d'échange, un lieu où malgré les difficultés de certaines situations une sortie de crises doit être recherchée. Malheureusement il n'est qu'un lieu de compilation de faits, prétendant être exhaustif - ce qu'il n'est pas, où l'on botte en touche bien plus souvent qu'on ne cherche de réelles solutions à la détresse des collègues.

Les situations de collègues insultés voire frappés de façon régulière par des élèves dans le cadre de leur travail quotidien se multiplient.

Dans notre département, certains personnels AESH reçoivent plusieurs PVI dans l'année, créant une grande instabilité pour eux. De plus, ces personnels n'arrivent pas à obtenir d'informations fiables de la part du secrétariat AESH.

« Fichage » de manifestant.es et de militant.es syndicaux

Nous sommes inquiet.es et indigné.es des propos tenus par un IEN dans une école, devant plusieurs collègues, sur le fait que des photographies de militant.es et manifestant.es circulent dans les services de la DSDEN 66. Ces propos étant exprimés par un cadre de votre administration, le SNUipp-FSU 66 se doit de réagir avec détermination face à ces méthodes d'un autre âge. Nous nous réservons le droit d'écrire dans les meilleurs délais à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, à M. le Directeur départemental de la sécurité publique et à M. le Procureur de la République afin que toute la lumière soit faite sur ce sujet. Nous alerterions également Mme la Rectrice, et demanderions au secrétariat général du SNUipp-FSU d'intervenir au ministère en ce sens. Soit ces propos sont vrais et la situation est hors de contrôle dans vos services, soit ils sont faux et il s'agit donc d'intimidations et de pressions inacceptables exercées sur les personnels.

Protéger les élèves et les personnels contre le virus et ses variants

Afin de lutter efficacement contre la pandémie tout en maintenant autant que possible les écoles ouvertes, le SNUipp-FSU demande :

- Un accès prioritaire à la vaccination pour l'ensemble des personnels volontaires qui sont en contact avec les enfants, en particulier les enseignant.es, ATSEM et AESH. Nous ne pouvons qualifier « d'accès prioritaire » les quelques créneaux mis à disposition de plusieurs professions. De plus, ces personnels doivent pouvoir choisir, comme l'ensemble de la population, leur vaccin.
- Une politique de tests revue et massifiée, déployée en prévention et dès connaissance d'un cas positif, chez un.e élève ou un.e agent.e.
- Un renforcement du protocole sanitaire, notamment sur les points suivants :

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

- des critères identiques au reste de la société doivent s'appliquer pour définir les cas contacts au sein de l'Éducation nationale, pour les élèves comme les personnels
- équipement des locaux en capteurs de CO2 ;
- la fourniture de masques chirurgicaux aux élèves et aux personnels.

Remplacement

Les suppressions massives de postes de TMB depuis plusieurs années ont affaibli les effectifs de ces personnels pourtant indispensables au bon fonctionnement du service public.

La pandémie génère inévitablement un accroissement du nombre d'absences. Trop souvent, par manque de moyens, ces personnels ne sont pas remplacés, induisant à la fois une rupture de la continuité du service public d'éducation et un brassage des élèves en contradiction totale avec le protocole sanitaire.

En conclusion, le ministère et la DSDEN des Pyrénées-Orientales n'ont pas pris la mesure des difficultés dans les écoles du département eu égard aux conséquences de la crise sanitaire. Cette crise dévoile de manière particulièrement aiguë les conditions d'enseignement plus que dégradées dans les écoles mais également une gestion des personnels déshumanisée et catastrophique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public et laïque de l'Éducation Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 66, les co-secrétaires départementaux,
Audrey Corrège, Jérôme Guy, Jean-François Nogues

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

